

Un travail d'accommodement : Des meilleurs soutiens en milieu de travail pour les personnes atteintes de maladie psoriasique

une analyse de la conjoncture relative au soutien
du revenu et à la politique d'emploi au Canada

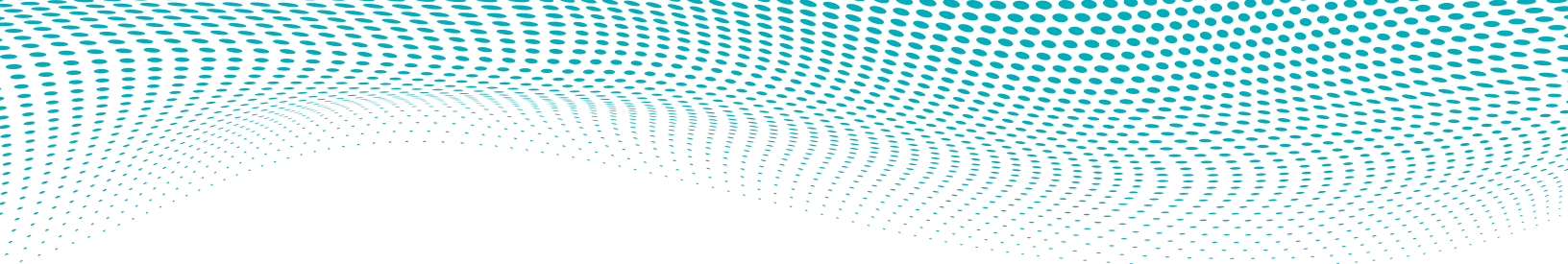
Octobre 2022

Canadian
Psoriasis
Network



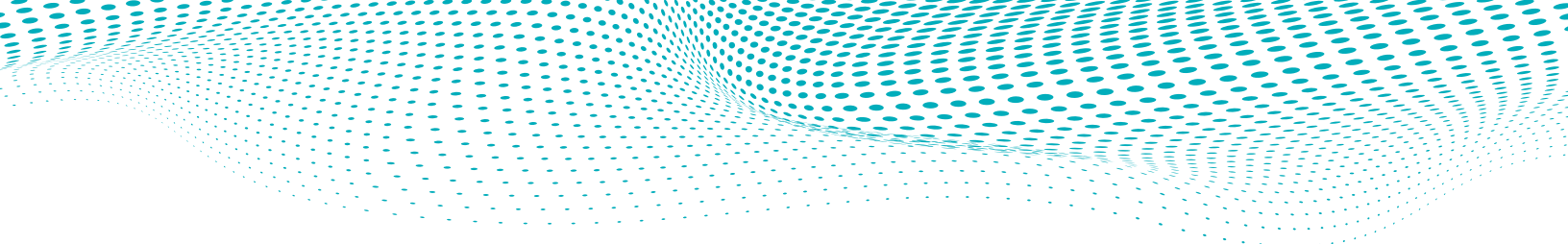
Réseau
canadien
du psoriasis





Sommaire

Notre premier rapport – [Un rapport sur les expériences des personnes atteintes de psoriasis et d'arthrite psoriasique dans les milieux de travail canadiens](#) – a confirmé que la maladie psoriasique a un impact important sur le travail. Les personnes atteintes de la maladie psoriasique ont besoin d'informations et de soutien sur une variété de sujets liés au travail, et d'accéder à un soutien financier pour elles-mêmes et leur famille. L'objectif de cette analyse de la conjoncture est de décrire l'état actuel des mesures de sécurité financière et du soutien au travail offerts aux personnes atteintes de la maladie psoriasique au Canada et de s'inspirer des instances internationales. L'analyse de la conjoncture servira de fondation à l'élaboration de notre livre blanc, qui déterminera les changements à apporter aux politiques fédérales pour mieux répondre aux besoins de notre communauté.



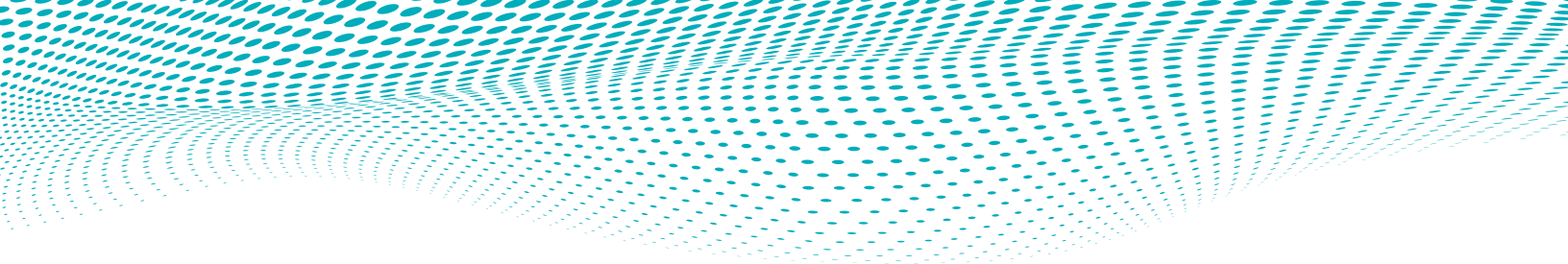
Qu'est-ce que la maladie psoriasique et quel est son impact sur le travail?

Le psoriasis, qui touche jusqu'à [un million de Canadiennes et Canadiens](#), est une maladie inflammatoire chronique de la peau qui provoque des démangeaisons et des douleurs. Les symptômes du psoriasis peuvent apparaître à tout âge, mais ils se manifestent souvent entre [15 et 25 ans](#). Les personnes atteintes vivent souvent avec des comorbidités, notamment la dépression, l'anxiété, le diabète, les maladies cardiovasculaires et métaboliques, ce qui aggrave la stigmatisation et la discrimination. Environ 30 % des personnes atteintes de psoriasis vivent avec de l'arthrite (rhumatisme) psoriasique (PsA), une forme chronique et auto-immune d'arthrite qui provoque de l'inflammation, des douleurs et des raideurs aux articulations. Ces affections sont de plus en plus connues sous le nom de « maladie psoriasique », en raison de leur impact sur l'ensemble du corps.

Les personnes atteintes de la maladie psoriasique sont souvent dans la force de l'âge. La nature épisodique de l'incapacité signifie qu'un soutien financier et au travail est nécessaire pendant les périodes d'activité intense de la maladie, connues sous le nom de poussées ou d'exacerbation de la maladie. La maladie psoriasique est progressive, ce qui signifie qu'elle peut continuer à s'aggraver avec le temps, avec des périodes récurrentes ou des périodes où l'état de santé se dégrade. Il y a 3,8 millions de personnes qui vivent avec une [invalidité épisodique au Canada](#), ce qui représente plus de 60 % des personnes en situation de handicap. Selon [Statistique Canada](#), les personnes ayant des limitations progressives avaient le plus faible taux (78 %) d'emploi à temps plein.

« Je n'ai jamais essayé d'accéder à des mesures d'adaptation au travail. J'étais en contact avec les clients. C'était difficile. J'ai passé beaucoup de temps à essayer de sortir de ce rôle parce que j'ai du psoriasis sur le visage. Je ne pense pas que cela (le psoriasis) m'empêche de faire le travail, mais les gens s'attendent à ce que je sois présentable (et font des commentaires négatifs). »

Personne vivant avec la maladie psoriasique



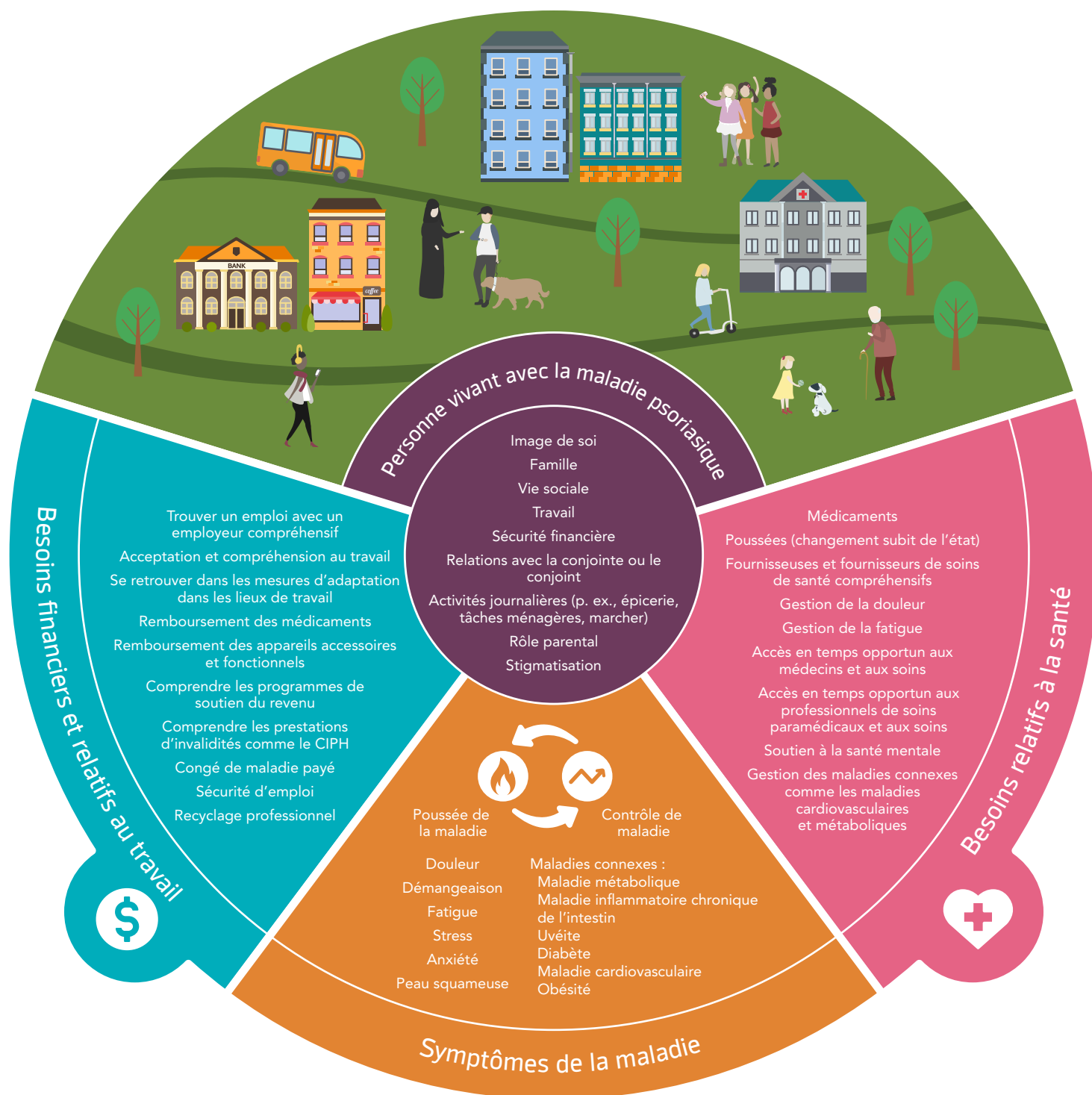
De quoi les personnes atteintes de maladie psoriasique ont-elles besoin?

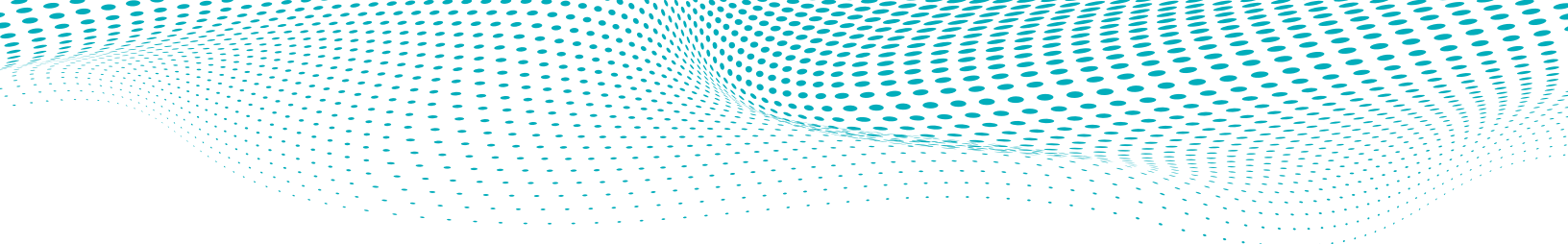
Notre rapport [Un travail d'accommodement](#) décrit comment plus de la moitié des personnes qui ont répondu à l'enquête étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour dire que le psoriasis ou la PsA avait un impact négatif sur eux au travail. Les personnes atteintes de la maladie psoriasique s'inquiètent des répercussions de leur maladie sur leur capacité à conserver un emploi. Une personne sur quatre a indiqué qu'elle s'inquiétait pour ses finances personnelles en raison de la pandémie de la COVID-19 et qu'elle craignait de ne pas pouvoir conserver son emploi ou garder son entreprise en activité.

Le Département des affaires sociales et économiques des [Nations Unies](#) (lien en anglais) déclare que « *le chômage et le sous-emploi sont au cœur de la pauvreté* ». De plus, les personnes handicapées ont moins de [chances d'être employées](#) (59 %) que les personnes sans handicap (80 %), malgré le fait que deux personnes sur cinq (39 %) ont le potentiel pour travailler. Une personne handicapée sur quatre a des besoins non satisfaits en matière d'aides, d'appareils fonctionnels ou de médicaments sur ordonnance.

Les résultats de notre rapport [Un travail d'accommodement](#) et de notre enquête ont révélé que 15 % des personnes atteintes de la maladie psoriasique avaient des difficultés à obtenir les médicaments nécessaires à la prise en charge du psoriasis et de la PsA. Une personne sur six souhaitait en savoir plus sur les programmes de soutien du revenu, le crédit d'impôt pour personnes handicapées et les autres programmes d'aide offerts. Ces disparités ont de lourdes conséquences sur la qualité de vie, la sécurité financière et l'inclusion dans la vie économique et sociale.

Besoins des personnes vivant avec la maladie psoriasique





Domaines essentiels

L'analyse de la conjoncture ciblera quatre domaines essentiels qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie psoriasique :

1. assurer la sécurité financière par le biais de programmes de soutien du revenu, d'assurance maladie et d'assurance-emploi;
2. rembourser les frais supplémentaires comme les médicaments sur ordonnance et les équipements;
3. soutenir la participation au marché du travail, comme la recherche d'emploi, l'adaptation du lieu de travail et le recyclage professionnel;
4. soutenir les employeurs en matière de recrutement et d'embauche.

Méthodologie

Les domaines essentiels ciblés sont différents, ce qui suggère qu'une méthodologie bien définie soit nécessaire. Cette analyse de la conjoncture

- identifiera les programmes fédéraux, financés par des fonds publics au Canada et offerts aux personnes atteintes de la maladie psoriasique;
- identifiera les offres de programmes destinés aux adultes, aux jeunes (18-25 ans), aux personnes âgées (plus de 65 ans) ainsi qu'aux populations autochtones (le cas échéant);
- parcourra les réseaux existants et les articles scientifiques qui identifient les lacunes des programmes sociaux et de santé au Canada qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie psoriasique;
- identifiera les forces et les faiblesses de ces programmes.

Afin d'identifier les opportunités, un examen des politiques gouvernementales sociales et d'emploi dans d'autres pays sera réalisé. Nous examinerons les politiques du Royaume-Uni (R.-U.), de l'Australie, du Danemark et de certains pays de l'OCDE, car elles sont considérées comme plus progressives dans le domaine des politiques sociales et de santé. Les politiques australiennes seront examinées, car le pays a une population autochtone et est géographiquement comparable au Canada.

Domaine essentiel n° 1 – Sécurité financière

La sécurité financière est essentielle au bien-être et à la stabilité de la vie des Canadiennes et Canadiens. Les résultats de notre rapport [Un travail d'accommodation](#) et de notre enquête ont révélé que les personnes atteintes de la maladie psoriasique s'inquiètent de leur sécurité financière. On considère que les personnes en situation de handicap courent un [risque](#) de vivre dans la pauvreté qui augmente avec la gravité de leur handicap. Au Canada, divers programmes fédéraux sont offerts pour soutenir les personnes handicapées, comme les [prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada \(RPC\)](#), les [prestations de maladie de l'assurance-emploi \(AE\)](#), le [Régime enregistré](#)

[d'épargne-invalidité \(REEI\)](#) et les [prestations pour proches aidants de l'assurance d'emploi](#) offertes par l'AE. Veuillez consulter l'[appendice](#) pour une brève description de ces programmes. Le tableau suivant décrit les principales forces et faiblesses de ces programmes pour les personnes vivant avec le psoriasis.

« J'aurais dû demander des prestations de maladie de l'assurance-emploi puisque j'ai perdu 40 % de mon revenu, mais je ne savais pas que je pouvais le faire. »

Personne vivant avec la maladie psoriasique

Forces	Faiblesses
Les prestations d'invalidité du RPC et de maladie de l'AE apportent un soutien financier pendant les cas graves d'invalidité.	Les paiements de prestations d'invalidité du RPC ne permettent pas de faire face à tous les frais de subsistance et ne permettent pas d'épargner.
Un certain travail rémunéré est autorisé bien que les montants soient insuffisants pour permettre le retour au travail.	Les personnes atteintes de psoriasis ne croient pas satisfaire aux critères d'admissibilité des prestations d'invalidité du RPC et ne font pas de demande.
Les prestations de maladie de l'AE à court terme fournissent un soutien financier pendant les périodes d'activité élevée ou de poussées de la maladie.	Le processus de demande de prestations d'invalidité du RPC prend du temps, il est difficile de s'y retrouver, et les demandes sont souvent rejetées.
Les prestations pour proches aidants sont utiles, mais l'accès est limité aux maladies aiguës.	S'il est envisagé de reprendre le travail, les personnes qui reçoivent des prestations du RPC craignent de perdre une sécurité financière compte tenu du manque de souplesse pour permettre un emploi rémunéré, et de l'examen minutieux des administrateurs.

Domaine essentiel n° 1 (suite)

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
Une certaine intégration des programmes se produit, facilitant l'accès à l'aide financière, p. ex., le CIPH est une voie d'accès au REEI.	Le CIPH est difficile d'accès, et les gens ne peuvent pas accéder à d'autres programmes, comme le REEI.
Le REEI soutient une épargne modeste, surtout compte tenu des restrictions de l'invalidité occasionne sur la participation au marché du travail.	Les prestations de maladie de l'AE exigent une réduction de 40 % du revenu et 600 heures de travail (avant la COVID), ce qui peut ne pas appuyer adéquatement le travail à temps partiel.
Un programme de réadaptation professionnelle est prévu pour les personnes qui reçoivent des prestations d'invalidité du RPC bien que le soutien ne soit proposé que lorsque l'invalidité interfère sérieusement avec le travail.	Le manque d'intégration des prestations d'invalidité du RPC avec les programmes provinciaux signifie que les gens doivent faire des demandes à de nombreux programmes pour avoir accès à une aide financière et que les prestations sont récupérées par les provinces.
Le chercheur de prestations est utile, mais lorsqu'on le consulte, il est difficile de s'y retrouver.	Les délais de traitement des prestations d'invalidité du RPC et de maladie de l'AE sont longs (120 jours pour le RPC et 28 jours pour l'AE) augmentant ainsi l'insécurité financière.

Domaine essentiel n° 2 – Remboursement des coûts supplémentaires

Les personnes atteintes de la maladie psoriasique doivent souvent assumer des coûts supplémentaires liés à leur incapacité, comme les médicaments sur ordonnance et l'équipement médical (p. ex., l'équipement de photothérapie). Ces dépenses supplémentaires peuvent avoir un impact négatif sur la sécurité financière et le maintien d'un emploi. Au Canada, divers programmes fédéraux sont offerts pour soutenir les personnes en situation de handicap, comme [le crédit d'impôt pour personnes handicapées \(CIPH\)](#), [le crédit d'impôt pour frais médicaux](#), [les dépenses pour l'accessibilité domiciliaire](#), [le crédit canadien pour aidant naturel](#) et [l'allocation canadienne pour les](#)

[travailleurs \(ACT\)](#). Veuillez consulter l'[appendice](#) pour une brève description de ces programmes. Le tableau suivant décrit les principales forces et faiblesses de ces programmes pour les personnes vivant avec la maladie psoriasique.

« J'ai interrogé mon dermatologue sur le crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH). Il m'a dit qu'avec le psoriasis en plaques, je n'avais aucune chance. Il ne voulait pas appuyer ma demande de CIPH. »

Personne vivant avec la maladie psoriasique

Forces	Faiblesses
Les programmes reconnaissent que les personnes en situation de handicap, y compris celles atteintes de psoriasis, subissent des coûts supplémentaires.	Les critères du CIPH ne sont pas clairement liés aux défis et aux limites occasionnés par la maladie psoriasique, ce qui décourage les personnes atteintes de la maladie psoriasique de faire des demandes.
Les informations sur l'admissibilité au programme sont clairement décrites sur les différents sites web du gouvernement.	En tant que crédit d'impôt, le CIPH n'est utile que si la personne a un revenu et il ne profite pas aux personnes à faible revenu – beaucoup ne comprennent pas qu'il s'agit d'une entrée vers d'autres programmes (p. ex., l'ACT, le REEI).
Le CIPH apporte des avantages considérables aux personnes atteintes de psoriasis si elles travaillent encore.	Les connaissances du CIPH font défaut, et les demandes sont souvent refusées.

Domaine essentiel n° 2 (suite)

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
Une grande variété de crédits d'impôt et de déductions sont disponibles pour les coûts de rénovation du logement, les frais médicaux, etc.	Il est difficile de se retrouver dans la demande pour le CIPH, l'utilisation des crédits d'impôt et des déductions, car les critères d'admissibilité et les documents requis diffèrent de l'un à l'autre.
	Un soutien et des frais sont souvent nécessaires de la part des fournisseuses et fournisseurs de soins de santé et des tiers.
	Il n'y a pas de remboursement direct des frais de médicaments sur ordonnance ce qui augmente l'insécurité financière.

Domaine essentiel n° 3 – Soutenir la participation au marché du travail

Nous savons que le chômage et le sous-emploi sont des facteurs qui contribuent à la pauvreté (référence : [Nations Unies](#) - lien en anglais); de plus, les personnes handicapées étaient moins susceptibles [d'avoir un emploi](#) (59 %) que les personnes non handicapées (80 %). [Deux personnes handicapées sur cinq](#) (39 %) avaient la possibilité de travailler, une constatation que l'on retrouve chez les personnes atteintes de psoriasis. L'éducation et le recyclage professionnel peuvent jouer un rôle protecteur dans l'atténuation de la discrimination, ce que suggère le taux d'emploi plus élevé des personnes handicapées ayant fait des études postsecondaires lorsqu'elles sont comparées à celles qui ont seulement terminé ou non leurs études secondaires. Les résultats de notre rapport *Un travail d'accommodement* et de notre enquête ont montré qu'une personne atteinte de la maladie psoriasique sur six ressentait le besoin d'obtenir des services relatifs aux compétences et à la formation pour les emplois offerts afin de soutenir sa participation au marché du travail.

Au Canada, divers programmes fédéraux sont offerts pour soutenir les personnes handicapées, comme le [Guichet-Emplois](#), la [Bourse d'études canadienne pour étudiants ayant une invalidité](#), le [Programme canadien d'aide financière aux étudiants - Prestation pour invalidité grave et permanente](#), et la [Bourse canadienne pour l'obtention d'équipement et de services pour les étudiants ayant une invalidité](#). Le [Code canadien du travail](#) énonce les conditions d'emploi applicables aux employeurs du secteur sous réglementation fédérale, comme le secteur bancaire et le secteur des transports. Veuillez consulter l' [appendice](#) pour une brève description de ces programmes.

De nombreux services visant à soutenir la participation au marché du travail sont décentralisés et ne sont pas directement offerts par le gouvernement, mais ils le sont par le biais de programmes de subventions offerts aux fournisseuses

et fournisseurs de services et aux organismes sans but lucratif. Parmi les exemples de ressources organisationnelles importantes, citons l'[Association nationale des étudiant\(e\)s handicapé\(e\)s au niveau postsecondaire](#) et l'[Association canadienne de soutien à l'emploi](#). Le tableau suivant décrit les principales forces et faiblesses de ces programmes pour les personnes atteintes de la maladie psoriasique.

« Avant de recevoir un diagnostic de maladie psoriasique, je ne manquais jamais le travail. Je trouve qu'il est très difficile de ne pas travailler. Je dois repenser mes objectifs – maintenant, que dois-je faire? »

Personne vivant avec la maladie psoriasique

Domaine essentiel n° 3 (suite)

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
Le Guichet-Emplois fournit des informations de base sur l'accès aux opportunités d'emploi et sur le soutien aux personnes handicapées.	Les personnes atteintes de psoriasis méconnaissent les programmes d'aide à l'emploi et au recyclage professionnelle.
Une grande variété de soutien est offerte si les personnes atteintes de la maladie psoriasique sont conscientes et capables de s'y retrouver dans les programmes et les services.	De multiples demandes sont nécessaires pour accéder au soutien nécessaire pour trouver et conserver un emploi.
Un certain soutien au recyclage professionnel est offert si les personnes handicapées souhaitent chercher une formation.	Les conseils et le soutien directs et indépendants font défaut aux personnes atteintes de la maladie psoriasique qui doivent faire face aux défis du marché du travail.
Les processus de demande d'aide financière aux étudiants sont intégrés dans une certaine mesure.	Chaque province a ses propres normes du travail provinciales et les dispositions relatives aux congés de maladie sont souvent moindres que ce qui est prévu par le <i>Code canadien du travail</i> .
Le <i>Code canadien du travail</i> prévoit d'accorder trois jours de congé de maladie et jusqu'à dix jours de congé de maladie dans une année.	Il n'y a pas de programme central pour guider les travailleuses et travailleurs sociaux ou autres intervenants, lorsque s'agit de s'y retrouver dans ce qui est offert, y compris pour les communautés vulnérables (p. ex., les logements précaires).

Domaine essentiel n° 4 – Soutenir les employeuses et employeurs en matière de recrutement et d'emploi

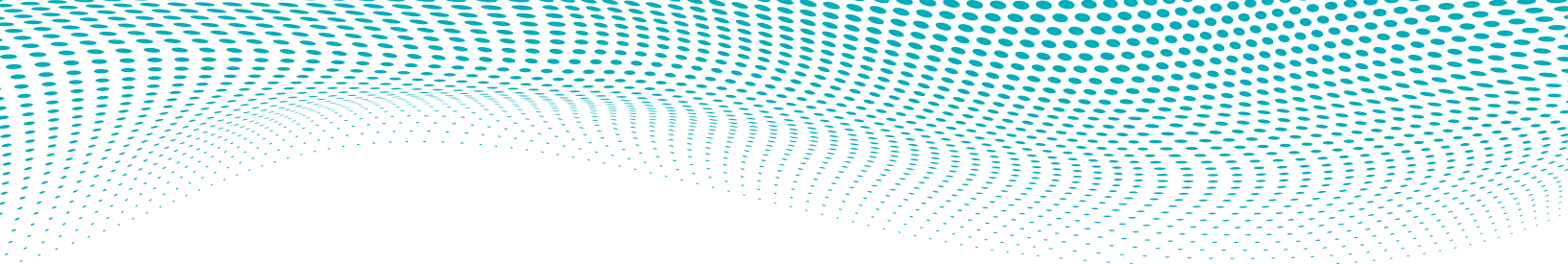
Nous ne pouvons pas soutenir les personnes handicapées sur le lieu de travail sans faire participer les employeuses et employeurs à la discussion. Elles et ils jouent un rôle essentiel en reconnaissant que les personnes atteintes de la maladie psoriasique peuvent contribuer et contribueront au milieu de travail. Cependant, les employeuses et employeurs ont souvent besoin de soutien et de conseils pour créer un lieu de travail respectueux des handicaps. Au Canada, divers programmes fédéraux sont offerts pour soutenir les personnes en situation de handicap, comme le [Guichet-Emplois](#). Tout comme le soutien offert aux personnes atteintes de la maladie psoriasique, de nombreux services aux employeuses et employeurs sont décentralisés et ne sont pas directement offerts par le gouvernement. Parmi les exemples

de ressources organisationnelles importantes, notons [Optez pour le Talent](#) et le [Discover Ability Network](#) (lien en anglais). Certains programmes de subventions et de contributions sont offerts aux employeuses et employeurs, aux fournisseuses et fournisseurs de services et aux organismes sans but lucratif, comme le [Fonds pour l'accessibilité \(FA\)](#) et le programme du [Fonds d'intégration](#).

« J'ai appris par un collègue qu'il me remplaçait définitivement à mon poste (je suis en invalidité de courte durée). J'aurais vraiment aimé l'entendre directement de ma patronne. Il n'y a plus de rôle pour moi maintenant. »

Personne vivant avec la maladie psoriasique

Forces	Faiblesses
Le Guichet-Emplois fournit des informations de base sur l'embauche et le maintien au travail des personnes handicapées.	L'information et le soutien aux employeuses et employeurs sont difficiles à trouver et il est difficile de s'y retrouver.
D'excellentes informations sont accessibles en matière d'embauche et de maintien en poste des personnes handicapées et elles sont fournies par des organisations à but non lucratif et des fournisseuses et fournisseurs de services.	De multiples demandes sont nécessaires pour accéder au soutien nécessaire à l'embauche et au maintien en poste des personnes atteintes de la maladie psoriasique. Les entreprises n'ont pas les ressources nécessaires pour s'y retrouver dans les demandes de subventions.
Certains financements sont offerts pour aider à modifier la conception du lieu de travail afin d'aider les personnes handicapées.	Le Guichet-Emplois manque d'informations sur l'obligation d'accommoder et les mesures d'adaptation particulières à des postes qui soient utiles aux employeurs.
	Des conseils et un soutien directs et indépendants font défaut aux employeurs et, en particulier, aux petites entreprises et aux organisations.

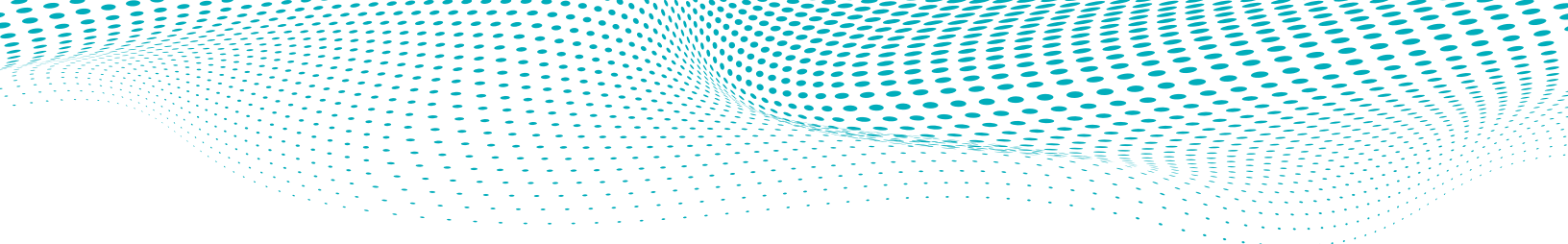


Opportunités au Canada

Il existe un certain nombre d'opportunités économiques, sociales, juridiques, technologiques et politiques sur lesquelles il faut envisager de s'appuyer pour développer le soutien aux personnes en situation de handicap, y compris celles atteintes de la maladie psoriasique :

- Il y a un plus grand appel à l'inclusion des personnes en situation de handicap. Le mouvement des droits des personnes handicapées a évolué au fil des ans en tenant compte de la stratégie : « Rien sans nous ». La *Loi canadienne sur l'accessibilité* entend créer une société inclusive pour les personnes en situation de handicap, éliminer les obstacles à l'emploi et réduire l'insécurité financière et la pauvreté.
- Dans le budget fédéral 2022, le gouvernement s'est engagé à « soutenir la mise en œuvre d'une stratégie d'emploi pour les personnes en situation de handicap par le biais du Fonds d'intégration ». La nature exacte des possibilités de financement n'est pas énoncée.
- La croissance économique inclusive a été et restera une priorité pour le gouvernement actuel. Les personnes en situation de handicap [dirigent et financent](#) des organisations à but non lucratif et à but lucratif, y compris [Access Now](#), une entreprise créée pour être une plateforme en ligne et une ressource de référence pour les informations sur l'accessibilité.
- On [estime](#) (lien en anglais) que l'élimination des obstacles à l'inclusion pourrait porter le PIB du Canada à plus de 337,7 milliards de dollars (pour une fourchette de 252,8 à 422,7 milliards de dollars), soit une augmentation de 17,6 % du produit intérieur brut (PIB) en 2017, l'année de référence.
- Le gouvernement libéral actuel et le NPD ont signé un accord d'approvisionnement et de

confiance. Cet accord s'engage spécifiquement à faire des progrès sur les programmes nationaux d'assurance médicaments et à adopter une Loi canadienne sur l'assurance médicaments d'ici la fin de 2023. Le budget fédéral affirme également l'engagement d'adopter cette loi d'ici la fin de 2023.



Analyse internationale des meilleures pratiques

Un examen des politiques gouvernementales en matière de handicap au Royaume-Uni (RU), en Australie, au Danemark et dans certains pays de l'OCDE a permis repérer un certain nombre de pratiques prometteuses qui pourraient être adaptées au contexte canadien, par exemple :

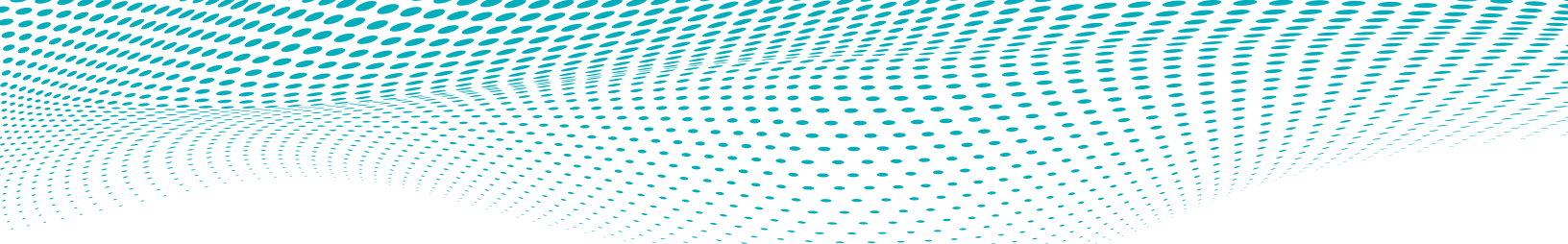
Fournir un soutien direct pour trouver et conserver un emploi

- Access to Work est un programme du Royaume-Uni qui aide les personnes en situation de handicap à obtenir ou à conserver un emploi si elles ont un problème de santé physique ou mentale ou un handicap. Il apporte un soutien lorsque la personne a un emploi rémunéré, est sur le point de commencer un emploi ou reprend un emploi (y compris un travail indépendant). Le programme fournit un soutien direct aux personnes en situation de handicap et peut mener à une subvention pour aider à payer le soutien pratique au travail et le soutien à la gestion de la santé mentale.
- Le gouvernement du Royaume-Uni a récemment annoncé le lancement d'un nouveau guichet de conseil pour aider les personnes handicapées à comprendre leurs droits en matière d'emploi. Ce service fournira également un soutien directement aux employeurs et employeurs relativement aux droits en matière d'emploi, y compris la discrimination en milieu de travail et les adaptations raisonnables.
- Le gouvernement australien reconnaît le rôle important du secteur des organismes à but non lucratif et des organisations de défense des intérêts des personnes en situation de handicap à travers leur [National Disability Advocacy Program \(NDAP\)](#) (lien en anglais). Les organismes du NDAP reçoivent un financement dans le cadre de la loi *Disability Services Act* et le

gouvernement fait activement la promotion d'un [réseau](#) (lien en anglais) d'organismes de défense des intérêts auprès du public.

Créer une stratégie et une passerelle en matière de handicap

- Les gouvernements de l'[Australie](#) (lien en anglais) et du [Royaume-Uni](#) (lien en anglais) ont élaboré une stratégie nationale pour soutenir les personnes en situation de handicap. La stratégie australienne comporte sept secteurs de résultats : l'emploi et la sécurité financière, les foyers et communautés inclusives, la sécurité, les droits et la justice, le soutien personnel et communautaire, l'éducation et l'apprentissage, la santé et le bien-être ainsi que les attitudes communautaires. Le Royaume-Uni aborde des éléments similaires, notamment en rendant le monde du travail plus inclusif et accessible et en rendant l'accès aux services publics aussi fluide et facile que possible.
- Le gouvernement australien a développé une [passerelle en matière de handicap](#) (lien en anglais) qui fournit des informations et des services nationaux et régionaux pour aider les personnes en situation de handicap, leur famille, leurs amis et amis ainsi que les personnes soignantes afin qu'elles et ils puissent trouver le soutien dont elles et ils ont besoin.



Conclusion

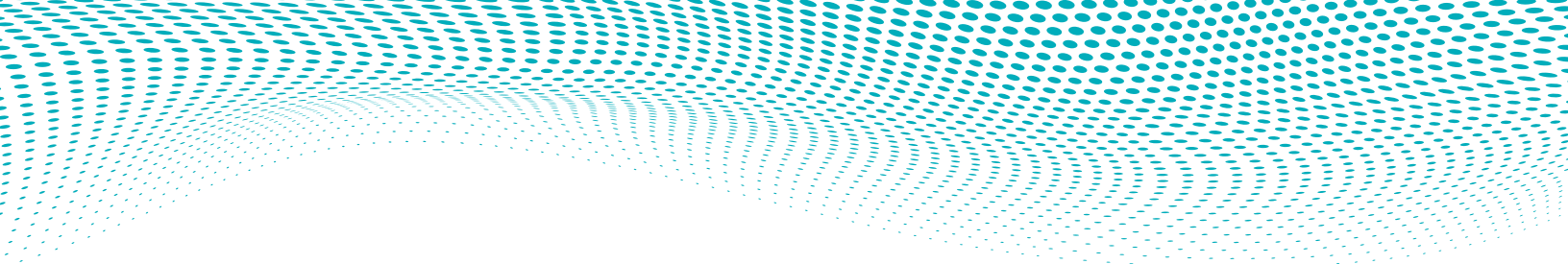
Assurer la flexibilité du soutien au revenu

- Au Royaume-Uni, le régime d'indemnité d'emploi et de soutien [Employment and Support Allowance, ESA] apporte un soutien financier aux personnes en situation de handicap ou ayant une maladie qui affecte leur temps à travailler. Il permet également aux demanderesse ou demandeurs de travailler moins de 16 heures par semaine. Le travail autorisé a une définition large où il peut être supervisé par une personne d'un conseil local ou d'une organisation bénévole qui organise le travail des personnes handicapées ou qui fait partie d'un programme de traitement sous supervision médicale.
- Le gouvernement danois a mis en place un mécanisme de flexi-emploi dans le cadre de son programme de prestations d'invalidité pour le soutien au revenu. Le flexi-job est une forme d'emploi qui reconnaît que la capacité de travail peut être limitée par la santé. Les personnes participant au programme reçoivent une subvention de rémunération flexible comme supplément de l'autorité locale.

Il ne fait aucun doute que nous devons faire davantage pour soutenir les personnes atteintes de la maladie psoriasique afin qu'elles puissent atteindre la sécurité financière et participer avec succès au marché du travail. Cette analyse de la conjoncture décrit un éventail de programmes fédéraux accessibles aux personnes atteintes de la maladie psoriasique et détermine quelles sont les principales lacunes de ces programmes et services. Forts de ces informations, nous nous sommes attaqués à la rédaction d'un livre blanc décrivant les changements politiques et administratifs nécessaires pour mieux soutenir les personnes atteintes de la maladie psoriasique au Canada.

Cette ressource a été élaborée par Laurie Proulx, consultante en ressources humaines et défenseure des droits des patients

Ce rapport a été rendu possible grâce au soutien de : Pfizer, AbbVie, Novartis, Amgen, Bausch Health, Bristol-Myers Squibb, Janssen, Boehringer Ingelheim, and LEO.



Appendice

Le **crédit canadien pour aidants naturels (CCAN)** est un crédit d'impôt non remboursable qui aide les personnes aidantes naturelles à assumer les dépenses liées à la prise en charge de leur épouse ou époux, ou conjointe ou conjoint de fait, ou d'une personne à charge ayant une déficience des fonctions physiques ou mentales. Le montant du CCAN peut être demandé à différentes lignes de votre déclaration de revenus, selon la personne pour laquelle vous demandez un montant.

Le **Code canadien du travail** est une loi du Parlement du Canada qui définit les droits et les responsabilités des travailleurs et des employeurs dans les lieux de travail sous réglementation fédérale et qui établit le droit du travail fédéral.

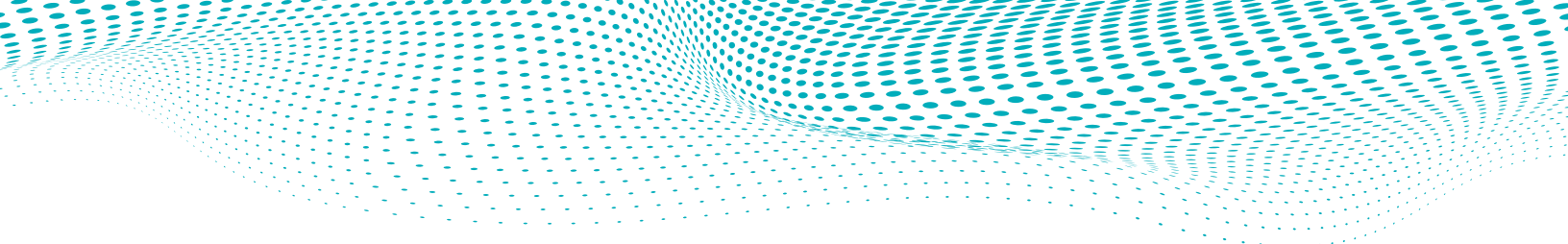
La **Bourse d'études canadienne pour étudiants ayant une invalidité fournit** un soutien financier aux étudiantes et étudiants en situation de handicap qui ont des besoins financiers et qui suivent un programme admissible dans une école conçue à cet effet et qui vivent avec un handicap mental ou physique qui limite leur capacité à participer à des études postsecondaires ou au marché du travail. Une preuve de handicap est requise pour ce programme.

La **Bourse canadienne pour l'obtention d'équipement et de services pour les étudiants** prévoit le remboursement de services ou d'équipements liés à l'éducation pour les étudiantes et étudiants qui présentent un handicap permanent et qui ont un besoin financier dans le cadre d'un programme admissible.

Le **Programme canadien d'aide financière aux étudiants - Prestation pour invalidité grave et permanente** offre la possibilité d'annuler la dette d'études grâce à la prestation d'invalidité permanente grave (PIFG). L'admissibilité est fondée sur le fait que l'invalidité limite la capacité de travailler pour le reste de la vie.

L'**allocation canadienne pour les travailleurs (ACT)** est destinée aux personnes et aux familles à faible revenu qui ont gagné un revenu d'emploi ou d'entreprise. L'ACT se compose d'un montant de base et d'un supplément pour invalidité.

Les **prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada** sont des prestations mensuelles que vous pouvez recevoir si vous avez moins de 65 ans, si vous avez cotisé suffisamment au RPC, si vous souffrez d'une invalidité mentale ou physique qui vous empêche d'occuper de façon régulière tout type de travail véritablement rémunérateur, et si vous souffrez d'une invalidité à long terme et dont la durée est indéterminée, ou qui doit vraisemblablement entraîner le décès.



Le **crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH)** est un crédit d'impôt non remboursable qui aide les personnes en situation de handicap ou les personnes qui les soutiennent à réduire le montant de l'impôt sur le revenu qu'elles peuvent avoir à payer. L'objectif du CIPH est d'assurer une plus grande équité fiscale en permettant un certain allègement des coûts liés au handicap, étant donné qu'il s'agit de dépenses supplémentaires inévitables auxquelles les autres contribuables n'ont pas à faire face. Les critères d'admissibilité au CIPH relèvent des catégories suivantes : vision, parole, audition, marche, élimination (fonctions intestinales et vésicales), alimentation, habillage, fonctions mentales nécessaires à la vie quotidienne, effet cumulatif des limitations importantes et thérapie de survie.

Les **prestations de maladie de l'assurance-emploi (AE)** peuvent verser jusqu'à 15 semaines d'aide financière si la personne ne peut pas travailler pour des raisons médicales. Un certificat médical doit être fourni pour démontrer l'incapacité de travailler pour des raisons médicales. Les raisons médicales comprennent la maladie, les blessures, la quarantaine ou tout autre problème médical qui empêche les gens de travailler. Ce programme est accessible sur une base volontaire pour les travailleuses et travailleurs autonomes.

Le montant pour les **dépenses pour l'accessibilité domiciliaire** est un crédit d'impôt non remboursable si vous êtes propriétaire d'une maison au Canada et que vous avez payé des rénovations admissibles pour améliorer la sécurité ou l'accessibilité de votre maison. Vous pouvez demander jusqu'à 10 000 \$ par année en dépenses admissibles. Pour le demander, vous devez avoir plus de 65 ans ou être admissible au CIPH.

Le **Guichet-Emplois** permet aux employeuses et employeurs de publier des offres d'emploi et d'accéder aux ressources, outils et services liés à l'emploi. Il fournit également des informations pour aider les demanderesses et demandeurs en situation de handicap à la recherche d'un emploi à trouver les bonnes ressources en matière d'emploi.

Le **crédit d'impôt pour frais médicaux (CIFM)** est un crédit d'impôt non remboursable que vous pouvez utiliser pour réduire l'impôt que vous avez payé ou que vous pourriez avoir à payer sur la base des dépenses médicales admissibles, comme le cannabis médical, les appareils et logiciels, la photothérapie, les chaussures orthopédiques, les primes de soins de santé, etc.

Le **régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)** est un plan d'épargne destiné à aider les parents et autres personnes à épargner pour assurer la sécurité financière à long terme d'une personne admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH).

À propos du Réseau canadien du psoriasis (RCP)

Le RCP est un organisme national sans but lucratif dont la mission est d'améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de psoriasis et d'arthrite psoriasique. Nous y parvenons en partie en fournissant des informations à jour sur la recherche et les options de traitement ainsi qu'en travaillant avec d'autres pour sensibiliser à la complexité de ces maladies et défendre les intérêts.

www.reseaucanadiendupsoriasis.com

À propos de l'Association canadienne des patients atteints de psoriasis (ACPP)

L'ACPP est un organisme national sans but lucratif qui a été créé pour mieux répondre aux besoins des personnes atteintes de psoriasis et d'arthrite psoriasique au Canada. Nous sensibilisons les gens au fardeau de la maladie psoriasique, offrons de l'éducation, soutenons la recherche sur la maladie psoriasique et défendons les intérêts de notre communauté.

<https://www.canadianpsoriasis.ca/fr/>

À propos de Unmasking Psoriasis

Basé en Saskatchewan, Unmasking Psoriasis est un groupe de sensibilisation qui cherche à éduquer les employeuses et employeurs ainsi que le grand public. Nous soutenons les personnes atteintes de psoriasis en les éduquant et en changeant notre manière de voir le psoriasis.

www.unmaskingpsoriasis.org

Canadian
Psoriasis
Network



Réseau
canadien
du psoriasis

